

Distribution Publique
d'Electricité

Article R323-25

N° 25-067

Conformément à l'article R323-25 du code de l'énergie codifié par le décret n°2015-1823 du 30 décembre 2015, nous engageons une procédure de consultation en vue d'entreprendre la réalisation, selon les prescriptions techniques en vigueur et notamment l'arrêté interministériel du 17 mai 2001, d'un ouvrage de distribution d'énergie électrique dont les caractéristiques sont indiquées dans le dossier joint.
Sans avis des services informés les travaux seront entrepris dans un délai de 21 jours à compter de la réception du présent document.

Les travaux relatifs à ce dossier,
☒ Sont soumis à permis de construire,
☒ Sont exemptés de permis de construire (ce dossier vaut alors déclaration au titre des articles R422.3 et R422.5 du code de l'urbanisme),
☒ Ne justifient pas une notice d'impact vu leur nature.

Les renseignements fournis sont certifiés exacts.

La nature des ouvrages nécessitant d'assurer la continuité de la distribution, ils pourront être mis sous tension à titre provisoire dès l'achèvement de tout ou partie des travaux.

N° ENEDIS RAC-25-2HHGDBFCD1
N° SIEM 7946

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES				
Désignation de l'ouvrage	Effacement rue de la Libération - dernière tranche			
Motif des travaux	EFFACEMENT DE RESEAUX			
Département	MARNE			
Commune	BOURGOGNE FRESNE (BOURGOGNE)			
Concession du projet	DP Communale			
Nature du projet	☒ Aérien		☒ Souterrain	
Catégorie	☒ 1 ^{ère} catégorie	☐ 2 ^{ème} catégorie	☒ 1 ^{ère} catégorie (BT)	☐ 2 ^{ème} catégorie (HTA)
Tension de service	230/400 Volts	20 kV	230/400 Volts	20 kV
Tension nominale	220/380 Volts	20 kV	220/380 Volts	20 kV
Caractéristique des conducteurs			NFC33-210 3x95+1x50Al 3x150+1x70Al 3x240+1x95Al	NFC33-233 3x95 ² Al 3x150 ² Al 3x240 ² Al
Longueur à poser			370 m	m
Longueur à déposer	255 m	m		
Supports	☐ Bois	☐ Béton	☐ Métallique	
Isolateurs - Armements				
Poste de transformation	☐ Existant ☐ A construire			
	☐ Sur poteau	☐ Simplifié	Puissance : kVA	
	☐ Implantation en domaine privé		☐ Lotissement	
	☐ Implantation en domaine public			
	Surface au sol : m² - Hauteur hors sol : m - Matériaux :			
	Profondeur de pose du câble : sous trottoir 0,80 m sous chaussée 1,00 m			
SERVICES INFORMES				
ORANGE	☒	Président Chambre Départementale Agriculture		☒
Architecte des Bâtiments de France	☒	Communauté de Commune		☐
Chef du service des Hydrocarbures ODC TRAPIL	☒	Maire de la Commune de BOURGOGNE - FRESNE		☒
Chef du service des Hydrocarbures SFDM	☐	Département - CIP NORD		☒
GRT GAZ	☐	Protection Civile		☒
ENEDIS	☒			

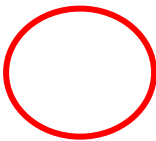
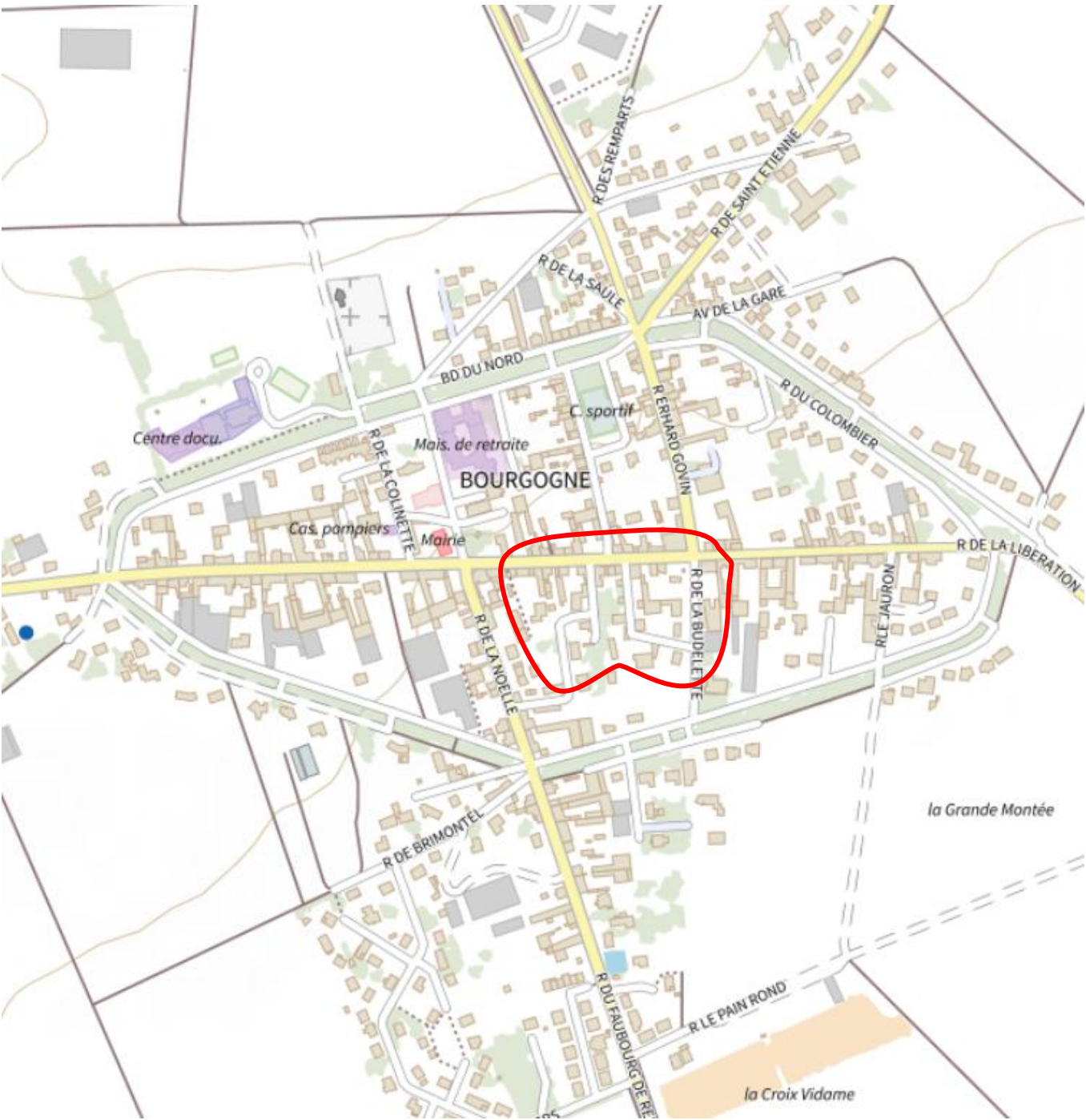
☒ Transmission par voie
informatique

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président,



Pascal DESAUTELS



Zone de travaux

TRAVAUX ENVISAGES

Réseaux Basse Tension

Le réseau de distribution basse tension aérien ou souterrain sera conforme aux normes en vigueur et de section suffisante pour permettre aux abonnés d'être alimentés conformément au niveau de qualité défini par le législateur. Les sections des câbles utilisés sont spécifiées sur le plan joint.
Le réseau aérien (réseau de distribution et branchements) préexistant sera déposé, le cas échéant.

Emergence BT

Sur le réseau souterrain mis en place, seront installées des émergences permettant l'exploitation de l'ouvrage souterrain construit.
Ces émergences seront soit de type Cibe Grand Volume soit de type REMBT.

Cibe Grand Volume



REMBT



Reprise des branchements d'abonnés

Chaque branchement existant sera repris via un coffret à poser en limite de propriété (sauf si coffret préexistant). Ils seront dimensionnés suivant la puissance souscrite par l'abonné en triphasé ou monophasé.

Les sections de câbles utilisés seront de 4x35 mm² ou 4x50 mm².

Les branchements collectifs peuvent être repris avec des câbles de section plus importante.



Eclairage public

Un câble d'éclairage public U 1000 RO2V de section 4G16 mm² et posé sous de fourreau Ø 63 doublera le réseau basse tension nouvellement construit, le cas échéant.

Travaux de génie civil liés au réseau de télécommunication

Conjointement au réseau basse tension, le génie civil de télécommunication sera créé afin de reprendre les branchements existants. Ce génie civil permettra l'installation du réseau cuivre ou fibre.